

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS553

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 14

Rédiger ainsi l'alinéa 49 :

« a) La section unique est supprimée ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.